DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
-----°-----
ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE
-----°-----
CANTON
D'AIRE SUR LA LYS
-----°-----

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
20 septembre 2023

Date de convocation : le 13 septembre 2023

Votes pour : **11**
Vote contre : **0**
Abstention : **0**

Objet :
Projet « Vieillesse heureuse »
Signature de la convention avec l'AGR2R La Mondiale

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Laurent DANEL - Mmes Stéphanie DELMARE – Marie-France VERREMAN – Caroline BERROD –Sylviane CARRE – Yvonne BOUCHEZ – Claudine LEGRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Membre excusé ayant donné procuration: Mme Micheline DAUTRICHE - M Didier MARLES

Membres excusés: Mr Thierry DISSAUX - Gérard CORRIETTE – Jean-Jacques DUWICQUET – Mme Cathy MORIN

Madame Caroline BERROD est nommée secrétaire.

****

La séance ouverte,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Monsieur le Président informe les membres présents qu'une réunion a eu lieu en visio conférence le 13 juin dernier avec l'AG2R LA MONDIALE, la résidence autonomie d'Isbergues, de Marles les mines et de Wasquehal afin de participer à un projet intitulé « vieillesse heureuse ».

La démarche et objectifs du projet sont :

Avec un échantillon de 3 résidences autonomies, en mode co-développement, décliner les apports de l'approche « Vieillesse heureuse » de MADoPA dans les pratiques et postures métiers des professionnels de résidences autonomie

Des résidences motivées, prêtes à impliquer leurs équipes et partenaires locaux (ergo, psy…). Aujourd'hui la RA Clairbois à WASQUEHAL, la RA de Marles les Mines et la RA d'Isbergues ont manifesté un intérêt pour l'accompagnement.

Le projet « vieillesse heureuse » s'articule autour de la vitalité et de ses différentes formes qui sont les suivantes :

- Avoir des contacts (être avec les autres, faire partie d'un groupe)
- Avoir des responsabilités (être au centre des relations, gouverner)
- Aider
- Etre libre-indépendant : faire ce que je veux, quand je veux
- S'évader, se vider la tête

La vitalité est l'élément central d'une bonne vie (Qu'est-ce qui vous motive et vous tient au quotidien ?).

Pour participer à cette expérience, il y aura un conventionnement avec l'AG2R LA MONDIALE qui interviendra à compter du 03 octobre prochain.

Concernant la démarche du projet et planification :

Sur le 1er semestre 2024, il y aura deux visios collectives et une journée visite dans les structures

La première visio de 2 h pour :
- Rappel des fondamentaux Vieillesse heureuse,
- Transfert première version opérationnelles (typologie des formes de vitalité et questionnaire associé),
- Définition avec les participants du périmètre du champ d'application, des « premiers tests à mener »

La seconde réunion en visio de 2h avec les professionnels effectivement mobilisés pour la mise en œuvre 1er retour d'expérience + co-développement amélioration + nouveaux tests à mener

1 journée dans chaque résidence autonomie (avec les responsables et les équipes accompagnement du déploiement)

Sur le second semestre

Production des livrables qui sont :

- Fiche et guide pratiques coconstruits à partir des retours d'expérience dans les résidences
- Une fiche pratique par résidence décrivant : l'outil, décliné sous quelle (s) forme (s), pour quoi faire, avec qui (personnes âgées et/ou professionnels) par qui, quand et pour quels résultats sur la période de co-développement natures et modalités d'appropriation de la démarche Vieillesse Heureuse et de la typologie des formes de vitalité dans chaque résidence
- Un guide « de bonnes pratiques » fondé sur la synthèse de l'expérience des 3 résidences : points communs, différence de mise en œuvre et perspectives de dissémination = modalités et conditions de déploiement à plus grande échelle.

Valorisation (dans un évènement à organiser par ALM avec ses parties prenantes territoriales, animation d'une session de partage des retours d'expérience et de l'évaluation du projet).

Au vu de l'exposé du projet « Vieillesse Heureuse », Monsieur le Président du CCAS propose aux membres présents d'approuver ce projet « Vieillesse heureuse » et de signer la convention à venir avec l'AG2R LA MONDIALE.

Le Conseil d' Administration du CCAS décide à l'unanimité des membres présents d'approuver ce projet vieillesse heureuse et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir avec l'AG2R LA MONDIALE.

Délibération affichée le 02 OCT. 2023 , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique
le 02 OCT. 2023

Le secrétaire de séance,

Caroline BERROD

Le Président,

David THELLIER